

GARANTIES DES APPAREILS SONIM TECHNOLOGIES

GARANTIE DU FABRICANT DE 3 ANS POUR LES TÉLÉPHONES PORTABLES (SÉRIE XP)

Notre Garantie

Sous réserve des conditions ci-dessous, Sonim Technologies, Inc. de 4445 Eastgate Mall, Suite 200 San Diego, CA 92121, USA (« Sonim ») garantit que pendant 3 ans à compter de la date d'achat par l'utilisateur final d'origine, ce téléphone portable (à l'exclusion de toute batterie associée, qui est garantie pendant 2 ans) sera exempt de défauts de matériaux et de fabrication.

Ce Que Nous Ferons

Si, pendant la période de garantie, le téléphone portable présente un défaut de matériel ou de fabrication, Sonim, à sa discrétion, le réparera ou le remplacera gratuitement.

Entretien du Téléphone

Les téléphones Sonim sont conçus pour une utilisation intensive. Ils sont certifiés résistants à la poussière et à l'eau selon la norme de protection contre les intrusions (IP) 60529 de la Commission Électrotechnique Internationale. Cela signifie qu'ils sont conçus pour minimiser l'intrusion de la poussière et qu'ils peuvent être submergés dans l'eau jusqu'à 2 mètres de profondeur pendant 30 minutes. Ils sont également résistants aux chocs et peuvent supporter des chutes occasionnelles d'une hauteur maximale de 2 mètres.

Bien que nos téléphones soient robustes, ils ne sont pas indestructibles. L'utilisation en dehors de ces paramètres n'est pas recommandée et n'est pas garantie. En cas d'immersion, veuillez toujours rincer et sécher rapidement le téléphone.

Comment Bénéficiaire du Service de Garantie

En fonction de votre opérateur et du modèle de votre téléphone portable Sonim, vous pouvez vous adresser en premier lieu à votre opérateur ou au revendeur pour obtenir une assistance dans le cadre de la garantie. Pour plus d'informations sur la façon d'obtenir une assistance sous garantie :

Visitez notre support en ligne sur : <https://www.sonimtech.com/support/online-support/>

Pour toute question générale sur le service clients ou les appareils, veuillez nous envoyer un mail à : globalsupport@sonimtech.com

Il est important que vous conserviez une copie de sauvegarde distincte de tous les logiciels, applications, téléchargements, données, paramètres et autres informations stockés sur votre téléphone portable Sonim. **Assurez-vous de disposer d'une copie de sauvegarde avant de renvoyer le téléphone portable pour un service de garantie. Lorsque le téléphone portable est reçu pour une réparation, il sera réinitialisé aux paramètres d'usine et toutes ces informations seront effacées.** Ceci est fait en partie pour protéger votre vie privée. Sonim n'est pas responsable des logiciels, applications, téléchargements, données, paramètres ou toute autre information perdue ou endommagée dans le cadre d'une réparation ou de tout autre aspect du service de garantie.

Au cas où vous ne seriez pas satisfait de la réparation, votre seul et unique recours en ce qui concerne la réparation sous garantie consistera à demander à Sonim d'effectuer à nouveau la réparation sous garantie non conforme.

Les produits Sonim peuvent contenir des éléments spécifiques à un pays ou à une région, et Sonim ne peut donc pas garantir la fonctionnalité des produits importés vers un pays ou une région pour lesquels ils n'ont pas été conçus. Assurez-vous toujours de bien acheter un produit conçu pour votre région/pays. Afin de bénéficier des réparations prévues par la présente garantie, Sonim peut vous demander d'envoyer votre produit dans le pays/la région où il a été conçu pour être vendu, et vous serez seul responsable des frais d'expédition du produit à destination et en provenance du prestataire de services agréé.

Conditions et Exclusions

1. Cette garantie s'applique uniquement aux téléphones portables de marque Sonim. Elle ne s'applique pas aux produits non-Sonim, y compris les accessoires et les logiciels de tiers, même s'ils sont emballés, installés ou vendus avec les téléphones portables Sonim. Les produits non-Sonim peuvent être couverts par des garanties fournies par le fabricant ou le fournisseur du produit.

2. La batterie associée à ce téléphone portable est garantie contre tout défaut de matériel ou de fabrication pendant 2 ans à compter de la date d'achat par l'utilisateur final d'origine. N'utilisez que des batteries et des chargeurs approuvés par Sonim avec votre téléphone portable. L'utilisation d'autres batteries ou chargeurs peut être dangereuse ou endommager le téléphone portable et annuler la garantie.
3. La présente garantie ne couvre que l'achat de nouveaux produits auprès de Sonim ou d'un revendeur ou distributeur agréé de produits Sonim. Cette garantie vous est personnelle et n'est pas transférable. Aucun commerçant ou autre tiers n'est autorisé à faire des déclarations au nom de Sonim ou à modifier la présente garantie.
4. Sonim vous encourage à enregistrer votre téléphone portable sur notre site web <https://sonimtech.my.site.com/s/>
L'enregistrement dans les 30 jours suivant la date d'achat facilitera la vérification de l'éligibilité de votre téléphone portable au service de garantie. Si votre téléphone portable n'est pas enregistré, vous devrez, pour bénéficier du service de garantie, fournir une preuve d'achat originale et valable, délivrée par un revendeur agréé, indiquant la date d'achat et le numéro de série du téléphone portable.
5. Cette garantie ne s'applique qu'au premier acheteur et prend effet à la date d'achat originale par ce premier acheteur. Cette garantie ne s'applique pas aux produits revendus (d'occasion, reconditionnés ou autres) à un second acheteur. En cas de litige sur la question de savoir si le produit a été revendu, si la date à laquelle le produit a été activé pour la première fois précède la date d'achat par le deuxième acheteur, ce produit sera considéré comme ayant été revendu et la présente garantie ne s'appliquera pas.
6. Sonim garantit les téléphones portables réparés ou remplacés pour la durée restante de la garantie d'origine ou pour 90 jours, la durée la plus longue étant retenue.
7. Sonim peut utiliser des pièces neuves ou reconditionnées pour réparer votre téléphone portable ou peut remplacer votre téléphone portable par un téléphone portable neuf ou reconditionné. Les téléphones portables et les pièces remplacés deviennent la propriété de Sonim.
8. Si vous renvoyez votre téléphone pour un service sous garantie et qu'il s'avère qu'il n'est pas éligible pour un service sous garantie, des frais de service peuvent vous être facturés.
9. Cette garantie ne couvre pas :

(a) les dommages résultant d'un abus, d'un accident ou d'une utilisation impropre ; (b) les dommages résultant d'une utilisation en dehors des paramètres indiqués dans le manuel de l'utilisateur, y compris ceux liés à l'exposition aux liquides, aux chocs et à la poussière ; (c) les dommages cosmétiques, y compris les bosses et les rayures ; (d) l'usure normale ; (e) les dommages résultant de l'utilisation de ce téléphone portable/appareil avec des accessoires, des équipements ou d'autres téléphones portables ou équipements qui ne sont pas fournis ou expressément approuvés par

Sonim ; (f) dommages résultant de logiciels tiers ; (g) dommages résultant de la maintenance, du réglage ou de l'installation du téléphone portable, effectués ou tentés par toute personne ou entité non expressément autorisée par Sonim ; (h) perte d'utilisation du téléphone portable (i) perte de données, d'informations ou d'applications ou de logiciels tiers ; (j) incendie, inondation, tempête de vent, éclairs, tremblement de terre, exposition à des conditions météorologiques extrêmes, surtension électrique ou tension incorrecte ; (k) problèmes de performance du téléphone portable résultant de la réception ou de la transmission du signal cellulaire, (l) dommages résultant de virus, de logiciels malveillants, de chevaux de Troie ou d'autres problèmes logiciels ; (m) téléphones portables dont le numéro de série est manquant ou a été modifié, endommagé ou déformé ; et (n) défauts ou dommages causés par un utilisateur qui contourne les contrôles de sécurité pour obtenir un accès racine non autorisé ou par l'enracinement d'appareils avec un logiciel de système d'exploitation non autorisé ou modifié installé par un utilisateur ou une tierce partie.

Sonim ne garantit pas que l'utilisation de votre téléphone portable sera ininterrompue ou exempte d'erreurs.

LA PRÉSENTE GARANTIE ET LES RECOURS ÉNONCÉS CI-DESSUS SONT EXCLUSIFS ET REMPLACENT TOUT AUTRE DROIT, RECOURS ET GARANTIE. AUCUNE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ÉCRITE OU ORALE, N'EST OFFERTE. SONIM REJETTE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. DANS LES LIEUX OÙ DES GARANTIES IMPLICITES PARTICULIÈRES NE PEUVENT ÊTRE REFUSÉES, TOUTES CES GARANTIES SONT LIMITÉES À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. EN AUCUN CAS, SONIM OU SES CONCÉDANTS DE LICENCE NE SERONT RESPONSABLES DES DOMMAGES DIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU INDIRECTS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, QU'ILS RÉSULTENT D'UNE VIOLATION DE LA GARANTIE OU DE TOUTE AUTRE RÉCLAMATION LÉGALE OU CAUSE D'ACTION, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, i) LA PERTE DE PROFITS, DE TEMPS, DE GAINS COMMERCIAUX, DE DONNÉES, DE PROGRAMMES, DE LOGICIELS OU DE BONNE VOLONTÉ, ii) LES TEMPS D'INCAPACITÉ OU LES DOMMAGES OU LE REMPLACEMENT DE BIENS, D'ÉQUIPEMENTS OU DE DONNÉES. TOUTES CES LIMITATIONS SONT REVENDIQUÉES PAR SONIM DANS TOUTE LA MESURE PRÉVUE PAR LA LOI.

La présente garantie vous confère des droits légaux spécifiques. Il est possible que vous disposiez d'autres droits légaux en fonction de votre pays/région.